

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Octobre 1998

Québec, le 23 octobre 1998

Monsieur Réginald Lavertu
Directeur général
Collège de Rosemont
6400, 16e Avenue
Montréal (Québec) H1X 2S9

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance du complément d'information que vous lui avez transmis le 26 août 1998 à propos des programmes menant à l'AEC en Informatique (903.64 et 901.91). Cette information, jointe à celle que vous avez présentée en avril cette année, a permis à la Commission de juger de la pertinence des actions réalisées en réponse à la recommandation faite lors de l'évaluation de la version antérieure de ces programmes.

En effet, la Commission avait recommandé de mieux distinguer les deux programmes alors offerts, à savoir *Programmeur-analyste* (qui portait le no 420.52) et *Techniques de micro-informatique* (901.91). En examinant les objectifs et la liste des cours des programmes actuellement offerts, la Commission en vient à la conclusion que les deux programmes sont maintenant mieux différenciés et que le choix des cours est cohérent avec les objectifs poursuivis et les profils de formation visés. Elle considère ainsi que votre Collège a répondu adéquatement à la recommandation formulée en 1996.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 